

Décrets et arrêtés

**MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES, DE LA
MIGRATION ET DES
TUNISIENS A L'ETRANGER**

**Décret n° 2024-473 du 6 septembre 2024,
portant ratification du mémorandum de
coopération dans le domaine de la santé et le
domaine pharmaceutique entre la République
tunisienne et la République d'Irak.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 84-1242 du 20 octobre 1984, fixant
les attributions du ministère des affaires étrangères,
notamment son article 6,

Vu le décret n° 2024-451 du 7 août 2024, portant
nomination du Chef du Gouvernement,

Vu le décret n° 2024-465 du 25 août 2024, portant
nomination des membres du Gouvernement,

Vu le mémorandum de coopération dans le
domaine de la santé et le domaine pharmaceutique
entre la République tunisienne et la République
d'Irak, signé à Baghdad, le 12 mai 2024.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifié le mémorandum de
coopération dans le domaine de la santé et le domaine
pharmaceutique entre la République tunisienne et la
République d'Irak, signé à Baghdad, le 12 mai 2024,
annexé au présent décret.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal
officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 6 septembre 2024.

Le Président de la République

Kaïs Saïed